

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 3 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – BLANDINEAU M - Mmes CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F.– MM. TESSIER P - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - JAUFFRIT L.

Absents : RELET J-M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T – Mme BAUDRY K qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B.

MM. BERTHOMÉ F – LEROY D - Mme BRILLET L.

Secrétaire : Mme JOLLY F

2024.73 – Lotissement « Le Clos de la Scierie » : convention SYDEV n°2024.EXT.0134 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique

Le SYDEV accompagne les communes dans leur développement d'urbanisme en tant que maître d'ouvrage dans toutes les extensions des réseaux électriques pour de nouveaux besoins tels que les lotissements, les zones d'activités, les particuliers, les bâtiments communaux.

La convention n°2024.EXT.0134 porte sur des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique du lotissement de la scierie ;

La participation de la commune se décompose ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	50 630,00	60 756,00	60 756,00	60,00 %	36 453,00
Branchement(s)	22 594,00	27 113,00	27 113,00	60,00 %	16 268,00
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Poste de transformation + Moyenne tension	15 136,00	18 163,00	18 163,00	60,00 %	10 898,00
Dépose	347,00	416,00	416,00	60,00 %	250,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	19 847,00	23 816,00	23 816,00	100,00 %	23 816,00
Branchement(s)	7 870,00	9 444,00	9 444,00	100,00 %	9 444,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	8 459,00	10 151,00	8 459,00	100,00 %	8 459,00
TOTAL PARTICIPATION					105 588,00

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la convention présentée et le coût de participation de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la convention N°2024 EXT.0134,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

